La lettre de liaison du réseau Emploi - Formation ATD Quart Monde **N°6 - Juin 2014**

Editorial

« L'emploi conçu comme un droit », « Territoires Zéro chômeur de longue durée » ?

Aucun titre ne fait l'unanimité pour nommer l'action que nous avons entreprise. Il y a toujours au sein même du mouvement ATD Quart Monde des personnes pour penser que le titre n'exprime pas parfaitement notre combat. Elles ont raison me semble-t-il : aucun titre ne recouvre notre projet de manière totalement satisfaisante. Il est difficile de se représenter ce projet tant il bouleverse les représentations habituelles.
Comment faire comprendre, par exemple, que les emplois nouveaux que nous proposons sont appelés à être structurants et non provisoires, d'où l'importance du Zéro chômeur longue durée, la notion de SAS n'a plus de sens dans le schéma que nous prévoyons. Nous proposons de créer des emplois supplémentaires à long terme justifiés par la configuration actuelle de l'économie moderne : productivité, qualification, disparition des emplois faiblement qualifiés à chaque fois qu'un robot peut le faire, robots de plus en plus performants et intelligents.
C'est parce que ces emplois que nous voulons créer sont structurants en tant que « droit » qu'ils seront le lieu d'un (modeste mais significatif) développement économique. Ils seront, ni plus ni moins que tous les autres emplois, des lieux de passage éventuels mais ce n'est pas la personne qui devra faire un « parcours » puisque l'emploi est conçu comme un droit, mais le territoire qui devra équilibrer son développement en proposant un emploi à tous et à chacun et en vérifiant qu'il n'y a pas de dérive malsaine (voir annexe 1 et 5 de notre documentation).
Et c'est, à terme, la mutualisation entre les différents territoires qui assurera l'équilibre économique général. Par ailleurs, ce sera un développement qualitatif beaucoup plus que quantitatif. Baisse des besoins d'aide sociale à l'ancienne, d'où la possibilité de transfert de budgets, parce que l'emploi adapté aux personnes devient le pivot de toutes les aides, de tous les accompagnements. Mais des aides qui ne seront plus la réponse « charitable » de l'Etat, à la misère mais la réponse « de droit » à des besoins sociaux qui doivent être satisfaits, le premier de ces besoins étant l'emploi conçu comme un produit de première nécessité, un droit que notre société riche se doit de réaliser pour tous, sauf à avoir honte d'elle-même.
Voilà me semble-t-il la trame de pensée qui permet de mieux comprendre le projet, et en dehors de cette trame très structurante, on risque toujours de retomber dans les concepts qui ont fait long feu parce qu'ils n'ont pas répondu à la question quantitative pour les emplois faiblement qualifiés.
L'insertion traditionnelle ne peut pas insérer tant qu'il n'y a pas d'emplois supplémentaires en quantité pour les non qualifiés ou faiblement qualifiés ; l'un est « inséré » à grand renfort d'accompagnement onéreux mais dans le même temps, l'autre est mis sur la touche, car il n'y a pas de place pour tout le monde !
Le RSA activité, aussi utile soit-il dans le contexte actuel comme complément de revenus pour les travailleurs pauvres, ne crée pas d'emplois supplémentaires adaptés aux personnes sans emploi. Co-financer l'emploi, oui, c'est la grande leçon qu'il faut retenir du RSA activité, mais à condition que l'on crée des emplois supplémentaires et qu'on puisse le vérifier.
C'est l'expérimentation que nous proposons.
Quel sera son titre ? Nous ne le savons pas. Mais nous savons que le jour venu, lorsque des territoires auront démontré que ce combat est possible, qu'il est nécessaire et qu'il est source de bienfaits économiques et sociaux, le nom sera facile à trouver et accepté par tous. **Patrick Valentin, Responsable du projet**

Actualité

Dynamique nationale

Nous avons pu échanger avec des représentants du monde de l'entreprise, au travers de deux rencontres avec L'**Institut Montaigne** en avril et des représentants du **MEDEF** en mai. Différentes questions ont été soulevées, notamment : le statut des entreprises qui embaucheront les chômeurs de longue durée ; l'impact du projet sur les besoins de recrutement des entreprises ordinaires et sur les salaires, et sur la création effective de richesse. Nous avons sollicité le MEDEF pour qu'il nous donne sa position sur notre initiative.

Jean-Paul Delevoye, président du Conseil Économique, Social et Environnemental, a également souhaité nous recevoir en avril pour que nous lui présentions le projet. Il nous a exprimé son intérêt et son soutien.

Nous avons par ailleurs rencontré **Jean-Michel Bélorgey**, conseiller d'État honoraire et ancien député, pour recueillir son point de vue sur le projet et particulièrement sur ses aspects juridiques. Il a soutenu notre idée d'un financement par transfert budgétaire des emplois créés, donc sans coût supplémentaire pour la collectivité publique. Il nous a conseillé de préciser et compléter certains points de notre documentation, et en particulier d'établir un cahier des charges de la loi d'expérimentation et de ses décrets d'application, précisant les différents thèmes qui devront être traités. Il a accepté de poursuivre le travail avec nous sur les aspects juridiques du projet.

Dans la perspective de la présentation au Parlement d'un texte de loi d'expérimentation, nous avons poursuivi nos rencontres avec les députés et sénateurs. Parmi les personnes rencontrées, **Christophe Béchu**, sénateur maire d'Angers, **Christophe Sirugue** député de Saône et Loire, **Gaëtan Gorce**, sénateur de la Nièvre, **François Patriat**, Sénateur de la Côte d'Or et président de la Région Bourgogne, les deux derniers étant particulièrement concernés puisqu'une expérimentation est pressentie dans la Nièvre. Lors de chacune de ces rencontres, après avoir questionné, nos interlocuteurs ont exprimé leur intérêt et leur soutien au projet.

Laurent Grandguillaume, député de la Côte d'Or, nous a confirmé la création à l'Assemblée nationale un groupe de travail sur le projet et son cadre légal. Parallèlement, il a publié sur son blog un article sur la question et sollicité un rendez-vous auprès du Ministre du travail, François Rebsamen. (cf. http://www.grandguillaume.net/2014/05/revolutionner-les-approches-de-la-lutte-contre-le-chomage-d-exclusion-l-emploi-concu-comme-un-droit.html)

Lors d'une rencontre de présentation du projet à l'AJIS – Association des Journalistes de l'Information Sociale - le 12 juin, **Dominique Potier,** député de Meurthe-et-Moselle et membre de ce groupe de travail, a dit l'intention de ce dernier d'aboutir rapidement à une proposition de loi afin que le cadre légal soit au rendez-vous lorsque les travaux auront suffisamment avancé sur les territoires pour rendre possible la création des entreprises à but d'emploi prévues par le projet.

Dynamiques locales

Pays de Redon

Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a confirmé son intérêt pour porter une réflexion sur le projet.

Par ailleurs, suite aux élections municipales, le territoire pressenti de la communauté de communes de Grand-Fougeray a mis en sommeil sa candidature. Plusieurs acteurs d'un autre canton ont manifesté leur souhait que le projet soit mis en œuvre sur leur bassin de vie. Un noyau porteur s'est constitué pour informer les acteurs locaux, en particulier les maires dont certains ont déjà donné leur accord. La candidature de ce nouveau territoire est donc en bonne voie et nous espérons qu'elle pourra être officialisée dans les prochaines semaines.

Meurthe-et-Moselle

Suite au décès de Michel Dinet, président du Conseil général que nous avions rencontré en janvier et qui avait exprimé tout son intérêt pour le projet et son souhait qu'il soit modélisé sur un territoire du département selon la méthode des « Fabriques », un nouvel exécutif a été mis en place. Celui-ci a confirmé son engagement et plusieurs rencontres ont eu lieu avec le Conseil général et Dominique Potier, député de Toul, pour préciser la démarche qui devrait aboutir prochainement au choix d'un territoire d'expérimentation.

Nièvre

L'association RéCoLTES, porteur local du projet, en lien avec l'équipe de coordination nationale du projet, a développé de nombreux contacts pour informer les élus, institutions et acteurs associatifs concernés localement par le projet et s'assurer de leur soutien. Outre les entretiens avec Gaëtan Gorce et François Patriat évoquées plus haut, des rencontres ont aussi eu lieu avec le service économie du Conseil régional, les services du Conseil général, la DIRECCTE, le Secours catholique, l'Union régionale des chantiers d'insertion. Un rendez-vous est également prévu en juin avec le directeur départemental de Pôle emploi. (suite de l'article en page 3)

(...) En ce qui concerne le choix du territoire expérimental, les services du Conseil général ont travaillé au diagnostic et les maires et présidents de communauté de communes sont informés. Le périmètre sera défini en fonction des réalités socio-économiques et des motivations. Un premier rendez-vous de travail avec le président du Conseil général et ses services est programmé à la fin du mois.

Deux-Sèvres

L'interlocuteur sur ce territoire est la maison de l'emploi de la nouvelle communauté d'agglomération de Bressuire. Son Conseil d'administration est composé de 4 collèges syndicats, entreprises, élus et acteurs sociaux qui ont été successivement rencontrés, chacun ayant ses propres questions sur le projet. Ces rencontres ont permis de nombreux éclaircissements. Le Conseil d'administration doit maintenant se prononcer prochainement sur son éventuel soutien au projet.

Agenda de nos rencontres

03 / 04 : Hugues Sibille, Président de L'Avise
11 / 04 : René de Silans, Président de la Croix Rouge à Redon
17 / 04 : Etudiants du Master 2 ESS - Université de Marne la Vallée
25 / 04 : Laurent Bigorgne, directeur de l'institut Montaigne
25 / 04 : Bruno Didier, Vice Président de la CCI 95
30 / 04 : Suez Environnement
30 / 04 : Jean Paul Delevoye, Président du CESE
05 / 05 : Patrick Caré, membre du bureau exécutif du MEDEF
05 / 05 : Réunion des chercheurs d'emploi du groupe Rebond-dire à Redon
06 / 05 : Gaëtan Gorce, Sénateur de la Nièvre
06 / 05 : François Patriat, Sénateur de la Côte d'or et Président de la région Bourgogne
07 / 05 : Yoan Galmiche, chargé de mission au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle
13 / 05 : Jean Michel Bélorgey, Conseiller d'Etat Honoraire
14 / 05 : Maison de l'emploi du Bressuirais et collèges entreprises et syndicats
15 / 05 : Jean-Yves Praud et Franck Pichot, élus au Conseil Général 35
15 / 05 : Delphine Lalu, Directrice RSE et fondations AG2R La Mondiale
19 / 05 : Michèle Pilot, Vice-Présidente du Conseil Général 54
19 / 05 : Yoan Galmiche et Pierrick Guyomarch au Conseil Général 54
20 / 05 : Laurent Grandguillaume, Député de la Côte-d'or (contacts réguliers)
20 / 05 : Frédéric Dercourt, chef d'entreprise rennais
26 / 05 : Christophe Fourel, chef de mission à la DGCS
27 / 05 : Christophe Béchu et Michelle Moreau, Sénateur maire et adjointe d'Angers
28 / 05 : Christophe Sirugue, député de Saône-et-Loire
02 / 06 : Michèle Pilot et Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle
02 / 06 : Réunion des chercheurs d'emploi du groupe Rebond-dire à Redon
03 / 06 : Présentation au COE, Conseil d'Orientation pour l'Emploi
03 / 06 : F. Pichot, L. Dutay et C. Le Bris, animatrice du Point Accueil Emploi Pipriac
04 / 06 : Maison de l'emploi du Bressuirais et collèges élus et acteurs sociaux
12 / 06 : Petit déjeuner AJIS avec Dominique Potier
13 / 06 : Bernard Gefflot, Maire de Saint Ganton (Pays de Redon)

Zoom sur ...

De quelle nature seront les besoins non satisfaits sur les territoires ?

En 1995, une expérimentation menée dans le Maine-et-Loire à Seiches-sur-le-Loir (cf. Annexe n°4), a montré qu'il y avait une adéquation possible entre les compétences des tous les chômeurs de longue durée et les besoins des différents acteurs locaux (habitants, institutions, entreprises…). Ainsi, il était possible (en dehors des contraintes de solvabilité et de financement) de proposer à tous les chômeurs de longue durée de la commune un emploi utile, à temps choisi et à durée indéterminée correspondant à leurs capacités. Et, même ainsi, il restait des besoins non satisfaits.

A titre d'exemple, les besoins repérés se situaient dans 6 domaines :

- **Services administratifs et culturels** (animation bibliothèque en école primaire, foyer de jeunes, animation du groupe théâtre, animations en maison de retraite...) ;

- **Espaces verts, environnement, qualité de vie** (nombreux travaux d'espaces verts pour la commune, entretien d'espaces privés laissés à l'abandon...) ;

- **Tourisme et accueil** (développement du tourisme vert via un projet de ferme accueil, balisage des chemins, aire de pique-nique...) ;

- **Services aux collectivités, aux entreprises et aux personnes** (ce secteur d'activité est bien connu, mais il apparaissait que de nombreux besoins n'étaient pas satisfaits faute de solvabilité : ménage, garde d'enfants, visite aux personnes âgées, gardiennage, coursier, desserte de pain...) ;

- **Agriculture, élevage, forêt** (garde forestier, entretien de l'hippodrome, replantation de haies, élevage de moutons et poulets, piégeur pour les nuisibles...) ;

- **Entretien de bâtiments, peinture, gros nettoyage** (restauration de bâtiments de ferme, entretien des bâtiments d'entreprise, nettoyage des voûtes d'église, nettoyage des plages du Loir...) ;

Cette démarche qui date de près de 20 ans propose une méthodologie et apporte des repères. Elle sera renouvelée dans les premières phases de l'expérimentation. On peut s'attendre, sur d'autres territoires, à retrouver certaines de ces activités mais aussi à en identifier d'autres, liées :

- à certaines compétences fréquemment développées par les personnes les plus en difficulté (tri, récupération et remise en état d'objets usagers, médiation avec les personnes démunies, accompagnement...) ;

- aux compétences particulières de certaines personnes (par exemple, un musicien au chômage pourra donner des cours ou développer des animations autour de la musique, une coiffeuse pourra proposer un service de coiffure à domicile pour les personnes dépendantes, etc.) ;

- à des spécificités géographiques locales (par exemple développement du tourisme fluvial, des sports aquatiques, s'il existe des voies d'eau) ;

- aux enjeux écologiques majeurs, etc.

L'ensemble de ces activités entraîneront une production de richesse, modeste mais bien réelle, facteur de développement économique pour le territoire.

Comité de rédaction :

Denis Prost,
Patrick Valentin,
Frédéric Subbiotto

Emploi conçu comme un droit

Mouvement ATD Quart Monde
63, rue de Beaumarchais
93100 Montreuil